

Extrait du Senemag - le magazine du Sénégal dans le monde

<http://senemag.free.fr>

La planification familiale trouve sa légitimité dans la Constitution du Sénégal, selon Awa Ndiaye

- Santé -
Date de mise en ligne : samedi 12 juillet 2008

Senemag - le magazine du Sénégal dans le monde

Les droits à la santé et à la planification trouvent leur légitimité dans les dispositions de la Constitution, a souligné Awa Ndiaye, ministre de la Famille, de l'Entreprenariat féminin et de la Microfinance, vendredi lors de la célébration de la Journée mondiale de la population axée sur le thème : 'La planification familiale est un droit, faisons en une réalité'.

- *Matam, 11 juil (APS) "Cet événement constitue un temps fort et une grande opportunité pour mobiliser tous les acteurs et forces vives de la nation autour du thème retenu, qui est en phase avec les préoccupations de la communauté internationale et celle de la politique actualisée en 2002", a dit Awa Ndiaye.*

Elle a dit que la planification familiale est actuellement "*un aspect fondamental*" de la vie partout dans le monde, puisqu'elle sauve des vies de femmes et d'enfants et améliore la qualité de vie de tous.

"Elle compte parmi les meilleurs investissements qui puissent être faits pour mieux garantir la santé et le bien-être des familles et des communautés" a encore expliqué le ministre de la Famille, ajoutant que "*la santé constitue un des axes prioritaires de la vision en matière de développement de la vision du chef de l'Etat*".

Mme Ndiaye, qui avait à ses côtés hormis les représentants des bailleurs, les autorités administratives de la région de **Matam**, des parlementaires et quelques membres de la société civile, a rappelé que malgré les efforts notés ces dernières années, "*il reste beaucoup à faire*".

"Selon l'Enquête de démographie de la santé (EDS IV) de 2005, le taux de mortalité maternelle s'élève à 401 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes (NV), la prévalence contraceptive a légèrement augmenté et est passée de 8 % en 1997 à 10,3 % en 2005 et 39 % de besoins non satisfaits pour l'espacement des naissances".

Dans certains domaines comme la planification familiale qui constitue un moyen de lutte contre la mortalité maternelle, néonatale et infantile, les besoins non satisfaits restent très élevés par opposition par rapport à une société pro-nataliste, valorisant la mère par son rôle de procréation, le refus du conjoint, de la belle-mère, le statut et le faible pouvoir de la femme, le doute sur la fécondité future, l'insuffisance de l'information en matière de services offerts dans le domaine de la PF, la religion et les fausses informations ou méconnaissance des préceptes religieux sur la planification familiale.

Un ensemble de facteurs qui font, pour le ministre, que l'un des défis majeurs de la planification familiale est d'améliorer l'accès à des services de qualité, notamment en milieu rural.

"Les services de planification doivent surtout atteindre les couches sociales vulnérables (pauvres, jeunes/adolescents, handicapés, etc.) car leur accès optimal à l'information en matière de planification familiale permettrait de lutter efficacement contre les freins à l'atteinte des objectifs".

Auparavant, **Edwige Adekambi**, représentante adjointe du **Fonds des Nations unies** pour la population au Sénégal avait souligné que le choix du thème du jour permet à son institution de renouveler son engagement pour la dignité humaine et sa détermination de voir les populations jouir de leurs droits, particulièrement ceux en matière de santé de la reproduction.

"L'occasion est également opportune de souligner que selon l'EDS VI réalisé en 2005, l'indice synthétique de fécondité est de 5,3 enfants par femme, avec un taux d'accroissement estimé à 2,5 % par an, la mortalité maternelle de 401 décès pour 100 000 naissances vivantes, tandis que la mortalité infantile est de 68 pour 1000, ce qui donne

La planification familiale trouve sa légitimité dans la Constitution du Sénégal, selon Awa Ndiaye

une prévalence contraceptive estimée à 10,3 %".

LTF/ADC ([APS](#))

Envoyé spécial : Abdoulaye Iba Faye

lire aussi (sur le site ipsinternational) : [Franchir les tabous pour une planification familiale moderne](#)